

*de représentants de gouvernements, sur les relations que devraient entretenir les gouvernements et des médias libres, et sur les obligations professionnelles de journalistes sérieux. Le but est de susciter le respect pour la liberté de presse, et non de l'imposer.*

*La deuxième : il n'est pas nécessaire d'articuler les politiques relatives aux droits de la personne autour d'un bouton marche-arrêt. Il peut y avoir autant de mauvais bilans concernant les droits de la personne que le Canada peut avoir de solutions. Dans certains cas, un gouvernement canadien pourrait ne rien faire (en diplomatie, l'inaction est parfois vue comme une action). Puis il existe toute la panoplie d'options allant de la critique et des félicitations en sourdine à l'appui diplomatique ou à l'absence de celui-ci dans des négociations cruciales pour l'autre gouvernement, en passant par l'aide technique (comme en Chine et en Indonésie) aux institutions locales de défense des droits de la personne; la condamnation ouverte, comme aux Nations Unies; les restrictions de visas, en particulier contre les membres d'un régime et ses bénéficiaires; l'opposition au financement d'institutions internationales; les coupes dans l'aide au développement; l'imposition immédiate d'embargos commerciaux; et n'importe quelle autre variante de ces solutions. Les mesures gouvernementales ne sont pas en reste : les codes de conduite élaborés par des entreprises, à l'échelle d'une industrie ou à l'endroit d'un pays précis, pourraient aussi parfois s'appliquer dans certaines situations.*

*Ces codes sont intéressants à plusieurs égards. Dépourvus des procédures laborieuses de négociation politique et diplomatique, ils peuvent être adaptés aux particularités d'une situation. Ils peuvent porter directement sur le tort à redresser, par exemple le racisme, la main-d'oeuvre enfantine, la déforestation ou les opérations minières toxiques. Ces codes peuvent d'une manière prévisible attirer l'attention des élites qui, par-dessus tout, craignent de perdre les gains tirés du commerce et de l'investissement. Et, à l'occasion, ces codes semblent avoir porté leurs fruits. Ainsi, les fameuses règles Sullivan que de nombreuses multinationales ont finalement suivies en Afrique du Sud ont pu avoir contribué à mettre fin au régime d'apartheid. Toutefois, les codes de conduite ne sont pas sans causer des ennuis aux directeurs d'entreprises et à la société. Les cadres reconnaissent être parfois devant un dilemme : d'une part, ils s'opposent aux codes imposés par les gouvernements qui leur lient les mains dans le commerce international (en particulier, si cela signifie un désavantage concurrentiel); d'autre part, ils hésitent à inventer eux-mêmes des codes polyvalents qui pourraient échouer dans certains cas ou contrevenir à des politiques gouvernementales. La corruption représente un problème particulier pour les personnes chargées d'élaborer de tels codes. L'expérience tend à démontrer que plus le code sera sévère, mieux sera dissimulé un nouvel arrangement pour le versement de pots-de vin. Et il y a toujours l'adage selon lequel «à Rome il faut*